

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité

Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

**OBJET : Convention de partenariat entre le Département et le Centre dentaire de Marseille
au bénéfice des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance du Département.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la Protection maternelle et infantile, enfance, santé, famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La direction de la protection maternelle et infantile et de la santé publique (DPMISP) en lien avec la direction enfance famille (DEF) est chargée de favoriser le suivi de santé des enfants confiés au Département au titre de l'aide sociale à l'enfance.

Dès qu'ils sont confiés au Département, ces enfants bénéficient de la couverture maladie universelle par l'assurance maladie mais avec des délais d'obtention parfois inadaptés aux besoins. La politique départementale de suivi des enfants confiés nécessite donc de nombreux partenariats avec des professionnels de santé et des établissements, afin de proposer un parcours de soin adapté aux problématiques de santé rencontrées y compris en urgence.

Les troubles bucco-dentaires font partie de ces problématiques fréquentes notamment chez les adolescents. Leur prise en charge doit être précoce afin de protéger le capital dentaire et permettre à ces enfants de s'approprier la notion de prévention dentaire pour toute leur vie.

Le centre dentaire de Marseille, association centenaire, est un partenaire de choix dans cette démarche de prise en charge avec trois centres de soins à Aubagne et Marseille, la présence d'une pédodontiste et un engagement mutualiste adapté aux spécificités de ces prises en charge.

Afin de définir les modalités de partenariat entre le Département et le centre dentaire de Marseille il est proposé une convention jointe en annexe. Ce rapport n'a pas d'incidence financière pour le Département.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-jointe.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

